

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 20 (1928)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Économie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Economie.

## Hausse du cours des actions.

La *Revue syndicale* a plusieurs fois rendu attentif ces derniers temps à la bonne marche des affaires du commerce et de l'industrie et a demandé que la classe ouvrière, qui a souffert de la crise durant de longues années, obtienne également sa part à l'amélioration de la situation économique. A l'encontre de cette revendication, la presse patronale déclara que la bonne marche des affaires actuelle n'était qu'une conjoncture de quantité, mais non pas de prix, une conjoncture d'occupation, mais non pas de bénéfices; en d'autres termes cela veut dire que l'industrie bénéficie bien de nombreuses commandes et d'une bonne occupation, seulement les prix sont extrêmement bas, de sorte qu'aucun bénéfice important, en rapport avec le degré d'activité, n'a pu être réalisé.

Or, nous voulons vérifier objectivement si cette affirmation est juste. Les bénéfices et les dividendes résultant de la marche des affaires actuelle ne pourront être déterminés, il est vrai, que dans quelques mois, lorsque les plus importantes entreprises auront publié leurs comptes d'exploitation. Mais nous avons aujourd'hui déjà des points de repère pour juger les possibilités de gain de l'industrie suisse: les prix qui doivent être payés à la Bourse pour les actions des entreprises industrielles. Les cours de la Bourse nous montrent dans quelle mesure sont appréciées les perspectives de gain par les actionnaires, les gens rompus aux affaires et les spéculateurs. Ils reflètent donc l'image de la conjoncture des *bénéfices* et non pas de la quantité.

Le tableau ci-dessous indique le cours des actions de 15 grandes sociétés industrielles suisses (dont quelques sociétés holding), trois grandes banques et une société financière.

	Valeur nominale des actions	Cours des actions à la fin de l'année (en francs)					
		1913	1918	1921	1925	1926	1927
Nestlé, Cham . . . . .	200	1760	684	220	300	580	850
Aluminium, Neuhausen . . .	1000	2780	2785	1262	2710	2755	3450
Bally (société holding) . . .	1000	1280 <sup>1</sup>	1345	655	1170	1148	1350
Sulzer (société holding) . . .	1000	—	1075	405	970	1000	1175
Brown, Boveri & C <sup>ie</sup> , Baden .	350	—	—	197	380	525	590
Peter, Cailler, Kohler . . . .	100	322	312	120	226	188	235
Usine électrique Lonza . . . .	200	490	815	90	200	290	440
Maggi (société holding) . . .	5000	10225	8500	3800	8050	9900 <sup>2</sup>	11750
Fabr. de machines, Oerlikon .	500	645	575	410	680	700	740
Usines sidérurgiques Fischer, Schaffhouse . . . . .	500	860	765	390	705	760	895
Société d'industrie chimique .	1000	1880	3100	825	1855	2570	2850
Société industrielle de chappe	1000	3885	3200	1330	3335	2700	2905
Fabrique de locomotives, Win- terthour . . . . .	500	690	530	400	537	526	563
Fabr. de conserves, Lenzbourg	1000	1920	1680	700	1225	1255	1550
Fabrique de produits chimi- ques Sandoz, Bâle . . . . .	1000	1900	4000	1100	3275	4000	4440
Société de banque suisse . . .	500	756	700	530	720	790	806
Crédit suisse . . . . .	500	832	685	545	795	820	885
Union de banques suisses . .	500	635	575	500	615	680	730
Société financière Motor-Co- lumbus . . . . .	500	650 <sup>3</sup>	565 <sup>3</sup>	140 <sup>3</sup>	790	950	1290

<sup>1</sup> Juillet 1914.

<sup>2</sup> Inclus titre d'une valeur de fr. 850.—.

<sup>3</sup> Seulement Motor S. A.

	Dividendes pour 1926, resp. 1926/27 en %	Valeur nominale du capital- actions	Valeur du capital- actions		Plus- value Fin 1927
			Fin 1926	Fin 1927	
en millions de francs					
Nestlé, Cham . . . . .	8	80	232	340	108
Aluminium, Neuhausen . . . . .	15	50	137,5	172,5	35
Bally (société holding) . . . . .	8	40	46	54	8
Sulzer (société holding) . . . . .	6	40	40	47	7
Brown, Boveri & Cie, Baden . . . . .	8	39,2	58,8	65,8	7
Peter, Cailler, Kohler . . . . .	8	35	65,8	82,8	17
Usine électrique Lonza . . . . .	7	38,5	55,8	84,3	28,5
Maggi (société holding) . . . . .	10	21	41,5	49,3	7,8
Fabrique de machines, Oerlikon . . . . .	8	20	28	29,6	1,6
Usines sidér. Fischer, Schaffhouse . . . . .	9	20	30,4	35,8	5,4
Société d'industrie chimique . . . . .	15	20	51,4	57	5,6
Société industrielle de chappe . . . . .	20	18	48,6	52,3	3,7
Fabr. de locomotives Winterthour . . . . .	7	12	12,6	13,5	0,9
Fabrique de conserves, Lenzbourg . . . . .	7	8	10	12,4	2,4
Fabrique de produits chimiques Sandoz, Bâle . . . . .	25	7,5	30	33,3	3,3
<b>Total</b>		449,2	888,4	1129,6	241,2
Société de banque suisse . . . . .	8	140	189,6	193,8	4,2
Crédit suisse . . . . .	8	130	213,2	230	16,8
Union de banques suisses . . . . .	7	80	95,2	103,2	8
Société financière Motor-Columbus . . . . .	10	75	114	165	51
<b>Total</b>		425	612	692	80

Pour permettre une comparaison avec les cours de la Bourse actuels, nous avons mis en regard des cours de ces deux dernières années ceux de 1921, 1918 et 1913. En 1918, la situation économique était extrêmement bonne, par suite de la guerre et du besoin général de marchandises. Toutefois, il n'y a que quelques cours d'actions, tels que ceux de l'industrie chimique (Sandoz, Lonza), qui étaient plus élevés que la dernière année d'avant-guerre. Certes, en 1918 le niveau de capitalisation était moins haut, par suite du taux d'intérêts élevé. Le tableau nous montre ensuite la dépression durant l'année de crise 1921, époque à partir de laquelle le cours des actions n'a pour ainsi dire pas cessé de monter jusqu'à maintenant. Pour un grand nombre de sociétés, les cours de la Bourse de décembre 1927 sont les plus élevés qui n'aient jamais été atteints. Les entreprises Nestlé, Chappe, Lenzbourg et Peter-Cailler-Kohler sont les seules dont le cours des actions soit passablement au-dessous du niveau d'avant-guerre. Cependant, il y a lieu de prendre en considération que la plupart des sociétés anonymes ont liquéfié leur capital pendant les années de haute conjoncture 1917—1920 en accordant un large droit de priorité lors d'augmentations du capital.

Cependant un fait est certain, c'est que des hausses de cours extraordinaires ont eu lieu durant l'année écoulée. Tandis que le cours des actions de ces 15 entreprises industrielles s'élevait il y a une année à 198 % en moyenne de la valeur nominale, il est aujourd'hui de 252 %. Cela fait une augmentation de 27 % ou, selon la valeur nominale, de 54 %. En ce qui concerne les trois grandes banques et la société financière Motor-Columbus, le cours des actions s'élevait en 1927 à 13 % de la valeur de fin 1926 ou 21 % de la valeur nominale.

La valeur du capital-actions des 15 firmes industrielles a augmenté dans l'espace d'une seule année de 888,4 à 1129,6 millions de francs, c'est-à-dire de plus de 241,2 millions de francs. La valeur des actions des quatre banques et

de la société financière a augmenté de 80 millions de francs. Ces sommes seraient encore plus élevées si plusieurs sociétés n'avaient pas procédé à des augmentations de capital durant l'année dernière, lesquelles ont été utilisées pour verser des profits spéciaux aux actionnaires.

Voilà l'aspect que revêt cette « conjoncture de quantité ». Certes, on peut bien parler de quantité, cependant pas uniquement de quantité de production, comme le démontrent clairement les taux de la Bourse, mais aussi de formidable *quantité de profit*. C'est très juste que l'estimation élevée des cours n'est réalisée que dans très peu de cas, c'est-à-dire touchée en argent monnayé. L'estimation élevée des cours à elle seule est le meilleur indice pour la réalisation de gros profits que les actionnaires ont déjà touchés sous forme d'actions de priorité et en partie de dividendes élevés ou qu'ils toucheront encore dans une plus large mesure selon toutes les apparences. C'est pourquoi nous renouvelons la question que nous avons posée dans le dernier fascicule de la *Revue syndicale*: *Qu'est-il fait pour permettre aux ouvriers de participer à l'amélioration de la situation économique?*

### Les revenus du travail en Suisse.

Dans le numéro de novembre 1927 de la *Revue syndicale* (pages 341 et suivantes), nous avons publié les calculs et les estimations du Dr Wyler concernant les revenus du peuple suisse. Tandis que nous nous sommes limités alors à reproduire sommairement les chiffres pour les grandes branches de la production, nous voulons indiquer aujourd'hui les revenus moyens et globaux des différents groupes professionnels. Attendu qu'il n'existe pas de point de repère, sauf pour l'agriculture, nous ne prendrons en considération ici que le revenu provenant du travail de la même manière que le revenu du capital se répartit sur les différentes branches professionnelles.

En ce qui concerne le tableau suivant, nous devons faire observer que tous les chiffres ne sont pas entièrement exacts ou inexacts. Pour différentes professions, le revenu peut être établi exactement; pour d'autres, une détermination à l'aide de points de repère assez sûrs est possible, tandis que pour certaines professions on est forcé de tabler sur de simples évaluations.

Pour le personnel des Chemins de fer fédéraux, ainsi que pour la direction des postes, téléphones et télégraphes, nous disposons de chiffres exacts. Cependant, il ne faut pas oublier que dans la moyenne des revenus des entreprises publiques sont compris tous les fonctionnaires supérieurs, ce qui n'est pas le cas pour les ouvriers et employés de l'industrie et du commerce; en effet, ici les fonctionnaires dirigeants et les directeurs ne sont pas indiqués séparément. La différence entre les revenus du personnel fédéral et les ouvriers de l'industrie privée n'est en réalité pas si grande qu'elle ressort du tableau. Cela est également le cas pour le personnel des chemins de fer privés et celui des trams, où le salaire est pris simplement comme poste fixe des dépenses d'exploitation. Les traitements des employés cantonaux et municipaux, ainsi que ceux du corps enseignant, reposent sur la base des calculs des finances publiques, tandis que ceux des employés internationaux sont évalués arbitrairement.

Les salaires des *ouvriers de l'industrie privée* furent calculés selon les sommes assurées auprès de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents. Le montant des salaires indiqués peut être juste, mais malheureusement le nombre des ouvriers assurés n'est pas établi directement sur la base des indications des patrons à la Caisse, mais simplement calculé au moyen de

la statistique des salaires de l'Office fédéral du travail (pour les ouvriers victimes d'accidents), ce qui est naturellement inexact. En outre, le Dr Wyler estime que le salaire des ouvriers non assurés est égal à celui des assurés, tandis qu'il est probablement moins élevé; il croit toutefois que cette erreur est partiellement corrigée du fait que les ouvrières sont sans doute plus nombreuses parmi les assurés que parmi les non assurés. Nous avons donc toute une série de suppositions et de possibilités, de sorte que les revenus moyens des ouvriers de l'industrie ne peuvent nullement prétendre correspondre à la réalité. Mais vu qu'aucune donnée exacte ne peut être obtenue sans l'établissement d'une statistique officielle sur les salaires, ces chiffres peuvent néanmoins avoir une certaine valeur comme base de comparaison. Les apprentis des arts et métiers sont englobés dans toutes les branches.

Les revenus des ouvriers du *commerce* peuvent en partie également être déterminés d'après la statistique des salaires de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, ils reposent en partie sur des évaluations. Le gain des 36,500 ouvriers des établissements, journaliers, etc., ne peut être évalué qu'approximativement. Les revenus des personnes de l'industrie hôtelière et les services domestiques sont également de pures évaluations. En ce qui concerne les employés de commerce et techniciens, environ un quart d'entre eux sont soumis à l'assurance accidents. Le revenu réel est estimé un peu plus haut que celui assuré, attendu que les gratifications et les traitements dépassant fr. 6000 ne sont pas pris en considération dans les indications de la Caisse nationale.

En ce qui concerne le revenu des *personnes ayant une activité indépendante*, on ne dispose d'aucune base sûre. La statistique des impôts (le Dr Wyler put prendre en considération celle du canton de Berne et de la ville de Zurich) ne peut naturellement être utilisée qu'avec une extrême prudence. Les évaluations du Dr Wyler peuvent aussi bien être de quelque 100 francs ou même 1000 francs trop élevées ou trop basses. C'est pourquoi ces chiffres ne peuvent être utilisés qu'en observant une grande réserve ou mieux en ne les utilisant pas du tout.

Le calcul des revenus de *l'agriculture* se base sur les enquêtes sur le rendement de l'Union suisse des paysans. Au moyen des résultats d'exploitation de 450 domaines, il est évidemment très osé de déterminer le revenu des 200,000 entreprises agricoles; cependant on ne dispose pas d'autres chiffres. Le revenu moyen très bas de fr. 2203 est dû en partie à ce que le salaire des domestiques, des servantes et des membres de la famille occupés dans l'exploitation est également compris dans le calcul. Les résultats des enquêtes sur le rendement peuvent d'ailleurs être accompagnés d'un grand point d'interrogation. Pour les salariés occupés dans la sylviculture, ce sont les salaires de l'assurance accidents qui ont servi de base.

Dans le poste « Compléments » de 100 millions de francs sont comprises les contributions de la Confédération, des cantons, des communes et des patrons à l'assurance maladie-accidents (45 millions), les contributions des entreprises privées aux caisses de pension (15 millions), en outre les revenus provenant d'occupations accessoires (120 millions) et le travail saisonnier (20 millions), en tout 200 millions de francs. Il est déduit de ce montant la perte de gain subie par suite de maladie, de vacances non payées, de chômage temporaire lors de changement de place (le chômage permanent n'est pas pris en considération), lequel peut être évalué à 100 millions de francs. Ainsi le revenu total du travail en Suisse atteint le chiffre de 6312 millions de francs, tandis que le revenu du capital s'élève à 2240 millions de francs, comme nous l'avons déjà indiqué dans notre avant-dernier numéro.

Branches de production	Nombre de personnes occupées	Revenu moyen fr.	Revenu total en millions de francs
A. SALARIÉS . . . . .	1,121,300	3,346	3,751,2
I. <i>Transport</i> . . . . .	83,370	5,344	445,5
1. Chemins de fer fédéraux . . . . .	35,170	5,885	207,0
2. Administration suisse des postes . . . . .	15,466	5,695	88,1
3. Téléphone et télégraphe suisses . . . . .	5,395	5,800	31,3
4. Autres chemins de fer . . . . .	8,448	4,900	41,4
5. Tramways . . . . .	4,440	5,315	23,6
6. Lignes automobiles . . . . .	2,160	3,195	6,9
7. Navigation . . . . .	1,491	3,420	5,1
8. Voiturage, expédition, etc. . . . .	10,800	3,900	42,1
II. <i>Administration</i> . . . . .	53,980	6,168	332,8
1. Fonctionnaires fédéraux . . . . .	6,980	6,700	46,8
2. Fonctionnaires cantonaux et comm. . . . .	20,000	6,000	120,0
3. Fonctionnaires internationaux . . . . .	2,000	10,000	20,0
4. Corps enseignant . . . . .	25,000	5,840	146,0
III. <i>Ouvriers des arts et métiers, etc.</i> . . . . .	635,350	2,892	1,838,3
a) <i>Ouvriers de l'industrie et de l'artisanat:</i>			
1. Denrées alimentaires . . . . .	40,000	2,948	117,9
2. Tabac . . . . .	8,950	1,962	17,5
3. Textile et vêtement . . . . .	161,800	2,369	383,5
4. Chaussure . . . . .	14,700	2,430	35,7
5. Extraction de minéraux . . . . .	6,800	3,261	22,2
6. Transformation de minéraux . . . . .	12,350	2,854	36,5
7. Industrie du bois . . . . .	35,700	3,141	110,7
8. Industrie du bâtiment . . . . .	78,300	3,390	265,4
9. Industrie métallurgique . . . . .	114,800	3,228	370,8
10. Industrie horlogère . . . . .	51,350	2,940	151,0
11. Cuir, papier, caoutchouc . . . . .	14,850	2,571	38,2
12. Arts graphiques . . . . .	14,350	3,393	48,6
13. Industrie chimique . . . . .	14,200	3,261	46,5
14. Force électrique, gaz et eau . . . . .	9,500	4,105	39,0
b) <i>Ouvriers du commerce:</i>			
15. Personnel de magasin . . . . .	8,567	3,378	28,9
16. Voituriers, chauffeurs . . . . .	2,659	3,104	8,3
17. Manœuvres, commissionnaires . . . . .	6,063	2,700	16,4
18. Professions diverses . . . . .	3,911	3,000	11,7
c) <i>Ouvriers des hospices, professions libérales et divers</i> . . . . .	36,500	2,252	89,5
IV. <i>Industrie hôtelière, services domestiques</i> 166,600	1,923	320,3	
a) <i>Industrie hôtelière, hommes</i> . . . . .	12,200	3,600	43,9
»      » <i>femmes</i> . . . . .	40,100	2,400	96,2
b) <i>Domestiques</i> . . . . .	93,000	1,800	167,4
c) <i>Services personnels</i> . . . . .	21,300	600	12,8
V. <i>Employés de commerce et techniciens</i> 182,000	4,474	814,3	
a) <i>Industrie, Fonctionnaires dirigeants</i> 7,400	9,000	66,6	
<i>Techniciens</i> . . . . .	25,000	4,600	115,0
<i>Employés de commerce,</i>			
<i>hommes</i> . . . . .	26,000	4,600	119,6
<i>femmes</i> . . . . .	18,000	2,450	43,7
b) <i>Commerce. Fonctionnaires dirigeants</i> 5,800	9,000	52,2	
<i>Personnel comm. et tech.,</i>			
<i>hommes</i> . . . . .	40,000	4,600	184,0
<i>femmes</i> . . . . .	34,500	2,320	80,0

Branches de production	Nombre de personnes occupées	Revenu moyen fr.	Revenu total en millions de francs
c) Professions libérales . . . . .	16,800	3,643	61,2
d) Asiles . . . . .	8,500	3,929	33,4
Gratifications et commissions a—c . . . . .	—	—	58,6
<b>B. PERSONNES AYANT UNE ACTIVITÉ</b>			
<b>INDÉPENDANTE . . . . .</b>	<b>264,200</b>	<b>5,242</b>	<b>1,385,0</b>
<b>I. Hommes . . . . .</b>	<b>165,100</b>	<b>6,551</b>	<b>1,098,2</b>
1. Travail à domicile . . . . .	13,000	3,000	39,0
2. Industrie . . . . .	91,000	6,000	546,0
3. Commerce . . . . .	42,000	8,000	336,0
4. Transport . . . . .	4,000	6,000	24,0
5. Professions libérales . . . . .	11,500	8,000	92,0
6. Directeurs . . . . .	3,600	17,000	61,2
<b>II. Femmes . . . . .</b>	<b>99,100</b>	<b>2,668</b>	<b>264,4</b>
1. Travail à domicile . . . . .	18,000	1,380	24,8
2. Industrie . . . . .	50,500	2,500	126,3
3. Commerce . . . . .	21,500	4,000	86,0
4. Transport . . . . .	100	3,000	0,3
5. Professions libérales . . . . .	9,000	3,000	27,0
<i>Tantièmes . . . . .</i>	—	—	22,4
<b>C. AGRICULTURE . . . . .</b>	<b>484,200</b>	<b>2,222</b>	<b>1,076,0</b>
1. Total agriculture . . . . .	472,000	2,203	1,040,0
2. Sylviculture:			
a) Employés et ouvriers . . . . .	10,500	2,620	27,5
b) Personnes indépendantes . . . . .	1,100	5,250	5,8
3. Chasse, pêche . . . . .	1,100	2,500	2,7
Compléments . . . . .	—	—	100,0
<i>Revenu total du travail</i>		<b>1,869,700</b>	<b>3,375</b>
			<b>6,312,2</b>

## Mouvement ouvrier

### En Suisse.

**MÉTALLURGISTES ET HORLOGERS.** Les ouvriers *monteurs de boîtes or* ont résilié le contrat collectif qu'ils avaient décidé de maintenir il y a un mois moyennant certaines conditions. Il s'agissait pour eux d'obtenir les vacances payées qui étaient prévues au contrat, ainsi que le 6 % dû par les patrons à la suite du mouvement de janvier 1926, destiné à une caisse de retraite pour les vieux ouvriers. Les patrons ne contestaient pas cette obligation, mais ils estimaient ne pas pouvoir la remplir à cause de l'état des affaires. Un recours au tribunal arbitral prévu par le contrat collectif, aboutit au maintien du statu quo. Le tribunal reconnut le bien-fondé de la demande des ouvriers, mais les débouta en raison de l'état des affaires. Il ne restait aux ouvriers que la résiliation du contrat collectif; c'est ce qu'ils firent pour la date du 31 mars 1928.

— Les ouvriers des *Tréfileries Réunies S.A.*, à Bienne, cessèrent spontanément le travail le 13 décembre, pour protester contre les agissements d'un collègue qui aurait dénoncé deux ouvriers. Le déplacement de cet ouvrier fautif était exigé. La direction, s'étant refusé d'accéder à cette demande, les ouvriers firent grève.

Après deux jours de suspension de travail, une tentative de conciliation permit d'aboutir à un résultat. L'ouvrier fautif quitta volontairement l'établissement et le personnel au nombre de 300 reprit aussitôt le travail.